



VILLE DE LURE

CAHIER DES CHARGES

FOURNITURE ET POSE D'UN PRATICABLE DE COMPETITION DE GYMNASTIQUE

Et réaménagement de la salle de Gymnastique

Pour le Gymnase Brosset

**Marché de fournitures courantes et service
Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics**

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 23 Février 2018 à 12 Heures

PREAMBULE :

Le présent document est réalisé à l'attention d'un prestataire en vue d'obtenir la fourniture et la livraison et la pose d'un praticable de compétition de gymnastique pour la salle d'agrès du Gymnase Brosset à Lure (70), ainsi que le réaménagement de la salle.

Il a pour objectif de guider le prestataire dans son étude, pour la remise de cet équipement.

Le prestataire devra faire un choix de matériaux dont la solidité pérenne (conservation des qualités dans le temps) et la durabilité (usage intensif et prolongé) permettront de minimiser les coûts de maintenance (de nettoyage, de réparation) et d'apporter un soin tout particulier à la sécurité des pratiquants.

A cet effet, les tapis fournis devront pour l'intégrité physique et l'hygiène des gymnastes :

- Assurer un bon amortissement lors des chutes,
- Permettre l'amortissement et la stabilité des réceptions,
- Ne pas provoquer des blocages brutaux,
- Garantir des appuis sûrs,
- Ne pas occasionner des brûlures aux frottements,
- Ne pas être glissants sur le sol
- Autoriser des assemblages entre matelas fiables et stables.

De plus, le fournisseur veillera à proposer des produits confortables et d'utilisation aisée :

- Etre agréables et souples au contact,
- Ne pas garder des odeurs,
- Disposer de couleurs agréables et intégrées à l'environnement de la salle.

I – GENERALITES :

Les prestations à exécuter sont déterminées par les articles suivants du présent programme. Il est stipulé que les ouvrages, mentionnées dans le descriptif du marché seront exécutés suivant les règles de l'art et en accord avec les prescriptions contenues dans la **Norme NF EN 913 (janvier 2009) sur le matériel de gymnastique (exigences générales de sécurité et méthodes d'essai)**.

Pour l'ensemble des éléments du présent marché, les matériaux devront être de la meilleure qualité et répondront exactement aux conditions nécessaires pour la bonne exécution de l'ouvrage considéré.

Ils devront être mis en œuvre selon les prescriptions des publications non limitatives décrites ci-dessus.

Il est entendu que, moyennant le prix forfaitaire consenti par l'entreprise qui sera retenue, le Maître d'Ouvrage n'aura à faire aucune dépense supplémentaire pour les travaux objet du marché, livraison et pose comprises.

En conséquence, **le prix forfaitaire comprend, outre les prestations désignées, toutes celles nécessaires à leur entier et complet achèvement.**

Dans ce programme détaillé, il est donné la consistance des fournitures afin que leurs volumes soient définis d'une façon aussi précise que possible, afin d'éviter les contestations ultérieures.

Il est bien précisé que le présent programme n'a pas un caractère limitatif et, en conséquence, l'entrepreneur s'assurera que tous les éléments compris dans le projet ont été bien décrits.

Avant tout commencement de travaux :

- Le prestataire devra se rendre sur place afin d'effectuer un état des lieux de la salle, relever les éventuelles difficultés d'accès.
- Le prestataire est tenu de signaler au Maître d'Ouvrage toute erreur, omission ou contradiction entre les différentes prestations.

Il sera supposé connaître l'état des lieux, les difficultés d'accès et d'organisation du chantier (en particulier les délais de réalisation).

II – OBJET DU MARCHÉ :

Le présent marché a pour objectif **l'acquisition d'un praticable de compétition de gymnastique ainsi que le réaménagement de la salle de gymnastique** au Gymnase Brosset à Lure.

Le montant de l'ensemble de ce marché est fixé à **35 000 € TTC**

a) **Localisation du complexe sportif :**

Le Gymnase Brosset est situé Boulevard Brosset, à Lure (70200)

b) **Echéance de l'installation :**

Le prestataire devra assurer une livraison sur site dans le délai fixé suite à la notification du marché. Pour des raisons d'occupation de la salle sportive durant la période scolaire, **la mise en œuvre ne pourra être effective qu'à compter de la semaine 15 (première semaine des vacances scolaires).**

c) **Durée du marché :**

Le marché prendra effet le jour de sa notification. Le fournisseur devra livrer et installer le matériel.

→ **Fourniture du praticable :**

Les différents éléments attendus serviront à constituer un praticable de gymnastique d'une superficie de **18.5 m x 8 m** composé d'un plancher dynamique, de mousses, d'une moquette de recouvrement.

Le plancher dynamique : La superficie de ce plancher sera de 18.5 m x 8 m, soit 148 m². Ce plancher composé de plots mousse sera assemblé par profilés et plaquettes d'angles.

Le tapis mousse : Les éléments attendus couvriront une surface de 148 m². Leur composition de type polyéthylène devra présenter des qualités d'absorption vis-à-vis des appuis effectués par les gymnastes tout en maintenant l'effet dynamique du praticable.

Les différents éléments de mousse seront rendus solidaires au moyen d'attaches de type velcro afin d'assurer une parfaite stabilité et homogénéité de l'ensemble.

La moquette de recouvrement : La moquette de recouvrement devra être compatible avec le plancher dynamique et la mousse décrit ci-dessus avec une finition bavette en périphérique.

L'ensemble des éléments composant le praticable devra être équipé de kit anti-corosion.

→ **Réaménagement de la salle de Gymnastique** :

Une attention particulière devra être apportée pour garantir la sécurité des gymnastes en particulier et la fonctionnalité sportive des équipements.

Un plan détaillé de ce nouvel aménagement sera communiqué au Maître d'Ouvrage.

Ce nouvel agencement devra tenir compte du matériel existant suivant :

- La mise en place du praticable,
- Une barre fixe,
- Des barres asymétriques,
- Deux ensembles de barres parallèles,
- Des poutres,
- La piste d'élan,
- Des anneaux.

Le candidat proposera au Maître d'Ouvrage une configuration de la salle en tenant compte, des avantages techniques et fonctionnels de cet espace.

Ce plan sera également soumis, pour avis, à l'association de gymnastique ainsi qu'aux coordonnateurs sportifs.

Le prestataire devra chiffrer **une câblerie courte** pour la barre fixe existante ainsi que le nombre d'**ancrages chimiques** nécessaires (en précisant le **diamètre** de ceux-ci) au déplacement d'une barre fixe et une barre asymétriques. Il est précisé que ces ancrages seront réalisés par les Services Techniques de la Collectivité.

Le prestataire aura à sa charge le démontage des divers éléments ainsi que leur positionnement suite au réaménagement de la salle. Les ancrages de ces éléments seront réalisés par les Services Techniques de la Collectivité avec l'appui technique du prestataire.

Une réunion d'organisation et de cadrage sur site, sera organisée durant la semaine 12 en présence du prestataire, du responsable technique et de la Direction des Affaires Sportives.

En option, le fournisseur devra chiffrer une barre asymétrique d'entraînement (câblerie courte).

→ **Garanties et caractéristiques des matériaux** :

Le matériel fourni devra répondre aux différentes normes en vigueur.

Tous les matériaux auront un classement certifié de résistance au feu M3 avec une attestation qui sera impérativement fournie avant la pose.

Les fiches descriptives avec les procédures d'entretien et de nettoyage seront mentionnées dans le mémoire avec les principales caractéristiques techniques.

Il sera également précisé dans l'offre la durée contractuelle de la garantie de ce matériel.

→ **Critères de jugement des offres :**

40 % Valeur technique de l'offre

50 % Prix

10 % Délai de livraison

III – CONTACT :

Les fournisseurs soumissionnant à la présente offre pourront consulter, pour des informations complémentaires, la Direction des Affaires Sportives au 03.84.89.02.30.